



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.511

Corrigendum 1
(03/2000)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Annuaire

Technologies de l'information – Interconnexion des
systèmes ouverts – L'annuaire: définition du service
abstrait

Corrigendum technique 1

Recommandation UIT-T X.511 – Corrigendum 1

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS DE DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés des couches	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.369
Réseaux à protocole Internet	X.370–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

**NORME INTERNATIONALE ISO/CEI 9594-3
RECOMMANDATION UIT-T X.511**

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – L'ANNUAIRE: DÉFINITION DU SERVICE ABSTRAIT**

CORRIGENDUM TECHNIQUE 1

Source

Le Corrigendum 1 de la Recommandation X.511 (1997) de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 7 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 31 mars 2000. Un texte identique est publié comme Corrigendum technique 1 de la Norme Internationale ISO/CEI 9594-3:1998.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
1) Corrections du rapport d'erreurs 9594/166	1
Paragraphe 7.11.1.1 – Déréférencement d'un alias	1
2) Corrections du rapport d'erreurs 9594/179	1
Annexe B, Figure B.4	1
Annexe B, Figure B.5	1
3) Corrections du rapport d'erreurs 9594/188	1
Paragraphe 11.1.5 – Points de décision de l'opération d'adjonction pour le contrôle d'accès de base, alinéa 3)	1
4) Corrections du rapport d'erreurs 9594/202	2
Paragraphe 7.10 – Paramètres de sécurité.....	2
5) Corrections du rapport d'erreurs 9594/206	2
Paragraphe 10.1.3 – Résultats de l'opération de listage	2
6) Corrections du rapport d'erreurs 9594/217	2
Paragraphe 7.10 – Paramètres de sécurité.....	2
7) Corrections du rapport d'erreurs 9594/211	3
Paragraphe 7.10	3
Paragraphe 8.1.1	3
Paragraphe 8.1.2	3

NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – L'ANNUAIRE: DÉFINITION DU SERVICE ABSTRAIT

CORRIGENDUM TECHNIQUE 1

1) **Corrections du rapport d'erreurs 9594/166**

Paragraphe 7.11.1.1 – Déréférencement d'un alias

Modifier l'avant-dernière phrase du premier paragraphe comme suit:

Si l'agent DSA transmet la requête à un autre agent DSA et reçoit un renvoi de référence de celui-ci en retour, les commandes d'accès doivent être appliquées au renvoi si l'objet cible targetObject qui y figure est le même que celui de la requête qui a fait l'objet du chaînage.

2) **Corrections du rapport d'erreurs 9594/179**

Annexe B, Figure B.4

Dans l'organigramme "Retour de nom distinctif", ajouter sous la question "Alias disponible?/Non" une question supplémentaire:

"Opération Read?"

donnant les réponses suivantes:

Oui: Erreur sur le nom

Non: *passer à la question suivante:* L'entrée correspond à l'objet (de base) de l'opération DAP?

Annexe B, Figure B.5

Dans l'organigramme "Opération de lecture", remplacer dans la partie droite le texte suivant de la dernière étape du traitement de l'expression "ensemble selection vide = oui"

"Retour de résultat de l'opération **Read**"

par

"Retour de résultat de l'opération **Read** ou de **nameError**".

3) **Corrections du rapport d'erreurs 9594/188**

Paragraphe 11.1.5 – Points de décision de l'opération d'adjonction pour le contrôle d'accès de base, alinéa 3)

Reformuler la NOTE 2 comme suit:

"La permission d'adjonction doit être fournie en tant qu'information de contrôle d'accès normative prescriptiveACI lors d'une tentative d'ajonction d'une entrée, ou en tant qu'information de contrôle d'accès normative prescriptiveACI, ou de sous-entrée subentryACI lors d'une tentative d'adjonction d'une sous-entrée".

4) Corrections du rapport d'erreurs 9594/202

Paragraphe 7.10 – Paramètres de sécurité

Remplacer le paragraphe décrivant l'itinéraire de certification **CertificationPath** par le texte suivant:

Le composant **CertificationPath** est une séquence contenant le certificat d'utilisateur du signataire et, en option, une séquence d'un ou de plusieurs certificats d'autorité de certification (CA) (voir article 8 de la Rec. UIT-T X.509 | ISO/CEI 9594-8). Le certificat d'utilisateur sert à lier la clé publique du signataire à son nom distinctif, et peut être utilisé pour vérifier la signature dans un argument de requête, dans une réponse ou dans une erreur. Ce paramètre doit être présent et doit contenir le certificat d'utilisateur du signataire si l'argument de requête, la réponse ou l'erreur est signé. Des certificats supplémentaires peuvent être présents et peuvent servir à déterminer si le certificat d'utilisateur du signataire est valable. Des certificats supplémentaires ne sont pas exigés si le destinataire dépend de la même autorité de certification que le signataire. Si le destinataire exige un itinéraire de certification pour validation, et qu'un paramètre susceptible d'être accepté n'est pas présent, la question de savoir si le destinataire refuse la signature ou tente d'établir l'itinéraire de certification relève d'une initiative locale.

Remplacer le paragraphe décrivant le temps **time** par le texte suivant:

Le paramètre **time** est le délai prévu de validité de la requête, de la réponse ou de l'erreur. Il est utilisé conjointement avec le nombre aléatoire pour permettre la détection d'attaques de type "réexécution".

Remplacer le premier paragraphe décrivant le paramètre aléatoire **random** par le texte suivant:

La valeur aléatoire **random** est un nombre qui doit être différent pour chaque requête, pour chaque réponse ou pour chaque erreur. Il est utilisé conjointement avec le paramètre **time** pour permettre la détection d'attaques de type "réexécution". Si l'intégrité de séquence est requise, l'argument aléatoire peut être utilisé pour acheminer un nombre d'intégrité de séquence comme suit: ...

5) Corrections du rapport d'erreurs 9594/206

Paragraphe 10.1.3 – Résultats de l'opération de listage

Dans l'avant-dernier paragraphe de la sous-section, modifier la première partie de la première phrase "Quand l'agent DUA a demandé une demande de protection de type signée, le paramètre **uncorrelatedListInfo** ..." comme suit:

"Quand l'agent DUA a demandé une demande de protection du type signée, ou quand l'annuaire n'est pas en mesure pour d'autres motifs de corréler les informations, le paramètre **uncorrelatedListInfo** ...".

6) Corrections du rapport d'erreurs 9594/217

Paragraphe 7.10 – Paramètres de sécurité

Remplacer la syntaxe du code d'opération **operationCode** dans les paramètres de sécurité **SecurityParameters** par la syntaxe suivante:

operationCode [6] Code OPTIONAL

Le **Code** doit être importé de:

Remote-Operations-Information-Objects

{joint-iso-ccitt remote-operations(4) informationObjects(5) version1(0)}

et, dans le paragraphe décrivant le code d'opération **operationCode**, supprimer les mots "identificateur d'objet". Remplacer aussi à la fin du même paragraphe les mots:

"ou aux résultats"

par les mots:

", aux résultats ou aux erreurs".

Ajouter à la syntaxe des paramètres de sécurité **SecurityParameters** le texte suivant:

errorCode [9] Code OPTIONAL

ainsi que la description suivante:

Le paramètre **errorCode** sert à rendre le code d'erreur sûr lorsqu'une erreur est renvoyée en réponse à une opération.

7) Corrections du rapport d'erreurs 9594/211

Paragraphe 7.10

Remplacer le paramètre **UTCTime** par **Time**:

Insérer le texte suivant après la définition en ASN.1 de la demande de protection **ProtectionRequest**:

```
Time ::= CHOICE {
    utcTime          UTCTime,
    generalizedTime GeneralizedTime }
```

Insérer le texte suivant après le dernier paragraphe du paragraphe 7.10:

Si la syntaxe du paramètre **Time** a été choisie de manière à être du type **UTCTime**, la valeur du champ d'année à deux chiffres doit être rationalisée comme suit en une valeur d'année à quatre chiffres:

- si la valeur à 2 chiffres est comprise entre 00 et 49, inclusivement, il faut lui ajouter 2000;
- si la valeur à 2 chiffres est comprise entre 50 et 99, inclusivement, il faut lui ajouter 1900.

NOTE – Le temps généralisé **GeneralizedTime** doit être utilisé si la version négociée est la version **v2** ou une version ultérieure. Lorsque la version **v1** a été négociée, l'emploi du paramètre **GeneralizedTime** peut prévenir l'interfonctionnement avec des implémentations qui ne savent pas qu'elles ont le choix entre **UTCTime** et **GeneralizedTime**. Il incombe à ceux qui sont chargés de spécifier les domaines dans lesquels la présente spécification d'annuaire sera utilisée, par exemple les groupes de profilage, de déterminer quand le paramètre **GeneralizedTime** peut être utilisé. Le paramètre **UTCTime** ne sera en aucun cas employé pour indiquer des dates ultérieures à 2049.

Paragraphe 8.1.1

Remplacer dans le type en ASN.1 **SimpleCredentials** la valeur de la validité **validity** par le texte suivant:

```
Validity [1] SET {
    validityPeriod CHOICE {
        COMPONENTS OF ValidityPeriodUTC, -- UTC quand v1
        COMPONENTS OF ValidityPeriodGT }, -- GT quand > v1
    random1 [2] BIT STRING OPTIONAL,
    random2 [3] BIT STRING OPTIONAL }
```

Insérer le texte suivant après le type en ASN.1 **SimpleCredentials**:

```
ValidityPeriodUTC ::= SET {
    time1 [0] UTCTime OPTIONAL,
    time2 [1] UTCTime OPTIONAL }
ValidityPeriodGT ::= SET {
    time1 [0] GeneralizedTime OPTIONAL,
    time2 [1] GeneralizedTime OPTIONAL }
```

Paragraphe 8.1.2

Insérer le texte suivant après le deuxième paragraphe:

NOTE – La période de validité **ValidityPeriodGT** doit être utilisée si la version négociée est la version **v2** ou une version ultérieure. Lorsque la version **v1** a été négociée, l'emploi du paramètre **ValidityPeriodGT** peut prévenir l'interfonctionnement avec des implémentations qui ne savent pas qu'elles ont le choix entre **ValidityPeriodUTC** et **ValidityPeriodGT**. Il incombe à ceux qui sont chargés de spécifier les domaines dans lesquels la présente apécification d'annuaire sera utilisée, par exemple les groupes de profilage, de déterminer quand le paramètre **ValidityPeriodGT** peut être utilisé. Le paramètre **ValidityPeriodUTC** ne sera en aucun cas employé pour indiquer des dates ultérieures à 2049.

Remplacer dans le type en ASN.1 **Token** la valeur du paramètre **time** par le texte suivant:

```
time [2] Time
```

Apporter également les modifications à l'ASN.1 de l'Annexe A.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication